



Trace n° 75322340

Adossée aux collines boisées de Longboël et des Deux-Amants, riche de son histoire industrielle et habitée depuis le néolithique, la commune de Romilly-sur-Andelle mérite d'être valorisée. Vous pourrez découvrir à travers ce circuit le patrimoine naturel, historique et industriel de cette commune.

 Durée	2h 35	 Difficulté	Facile
 Distance	8,52 km	 Retour point de départ	Oui
 Dénivelé positif	50 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	45 m	 Commune	Romilly-sur-Andelle (27610)
 Point haut	51 m	 Région	Vexin
 Point bas	9 m		

Description

Se garer au parking de la médiathèque. Un panneau d'information sur ce parcours est situé au point de départ. Suivre le **balisage Vert**.

(D/A) En sortant du parking, se diriger à droite sur la Rue Neuve en direction de la salle du C.A.R.R.E. Prendre sur la gauche la Rue Saint-Georges et la remonter jusqu'au croisement avec la Rue de la Libération (RD321).

(1) Se diriger à droite, traverser au passage protégé et obliquer sur la gauche. Passer entre le petit parking situé sur la gauche et l'Église Saint-Georges pour remonter vers le cimetière. Une fois arrivé au parking, prendre sur la droite le sentier qui monte vers la statue du Christ.

(2) Redescendre par ce même chemin et revenir ensuite au niveau de l'église. Prendre sur la gauche pour suivre le chemin piéton bitumé longeant la départementale, et aller jusqu'au passage piéton.

(3) Traverser, revenir sur ses pas et se diriger sur le sentier à gauche qui longe le mur d'une propriété. Traverser la Rue de la Planquette, et poursuivre quasiment en face sur la petite route nommée Chemin de la Planche du Moulin Cabot. Aller tout droit jusqu'au bout de la route.

(4) Poursuivre sur la gauche, traverser le Cabot (affluent de l'Andelle) et suivre le chemin qui fait rapidement un coude à droite et rejoint la Rue Blingue. La prendre à droite, puis obliquer à gauche pour suivre la Sente de la Truite et atteindre les berges de l'Andelle.

(5) Se diriger à droite pour longer l'Andelle, prolonger sur la Sente du Rivage en continuant à longer la rivière et rejoindre le Chemin du Moulin des Ponts.

(6) Tourner à droite, puis s'engager à gauche sur la rue dite Chemin du Maconnais et la suivre jusqu'au bout.

(7) Franchir l'emplacement de la barrière de l'ancienne verrerie et traverser toute la zone. Au niveau du verger de l'Andelle, prendre à droite Avenue de la Gare et remonter toute la rue en traversant la Rue Blingue au passage protégé. Déboucher au bout sur la Rue de la Libération (RD321).

(8) Suivre la départementale à droite jusqu'au passage piéton, traverser et filer tout droit sur le chemin à travers les champs pour arriver à un embranchement : panneau n°16.

(9) Virer à droite et suivre le chemin, qui fait plus loin un coude à droite et revient à la RD321.

(10) Tourner à gauche et suivre le trottoir jusqu'au passage protégé. Traverser pour prendre en face le Chemin du Marais. À la prochaine intersection, suivre la route sur la droite jusqu'au virage au niveau de la filature.

(11) Abandonner la route, pour prendre, à droite, le sentier menant à la rue goudronnée dite Chemin du Marché. Aller jusqu'au croisement, tourner à gauche pour longer le marais et déboucher Rue Neuve. Prendre de nouveau à gauche pour finir de contourner le marais.

(12) Suivre à droite la Rue Maurice Ravel, continuer jusqu'à Rue Blingue et la prendre à gauche. Au croisement de la Rue aux

Points de passages

-  **D/A Parking Médiathèque**
N 49.331507° / E 1.260313° - alt. 11 m - km 0
-  **1 Rue de la Libération**
N 49.335005° / E 1.260153° - alt. 15 m - km 0.45
-  **2 Statue du Christ**
N 49.337937° / E 1.259321° - alt. 51 m - km 0.85
-  **3 Traversée de la D321**
N 49.33662° / E 1.261939° - alt. 20 m - km 1.29
-  **4 Poursuite à gauche**
N 49.331281° / E 1.264545° - alt. 11 m - km 2
-  **5 - Andelle (rivière) - Affluent de la Seine**
N 49.329136° / E 1.266113° - alt. 11 m - km 2.58
-  **6 Rue de la Libération**
N 49.326404° / E 1.258059° - alt. 10 m - km 3.3
-  **7 Entrée ancienne verrerie**
N 49.325626° / E 1.253327° - alt. 10 m - km 3.71
-  **8 Rue de la Libération**
N 49.331041° / E 1.246656° - alt. 17 m - km 4.73
-  **9 Embranchement, panneau - à droite**
N 49.33318° / E 1.243858° - alt. 24 m - km 5.15
-  **10 Rue de la Libération**
N 49.334035° / E 1.254195° - alt. 13 m - km 6.18
-  **11 Filature**
N 49.332257° / E 1.25693° - alt. 10 m - km 6.68
-  **12 Rue Maurice Ravel**
N 49.330803° / E 1.256412° - alt. 10 m - km 7.17
-  **13 Rue à gauche**
N 49.329707° / E 1.26337° - alt. 11 m - km 8.03
-  **D/A Parking Médiathèque**
N 49.331507° / E 1.260313° - alt. 11 m - km 8.52

Ormes et du Chemin de la Taillanderie, continuer en face, passer devant le lavoir et retrouver la Rue Blingue. Poursuivre à droite sur une centaine de mètres.

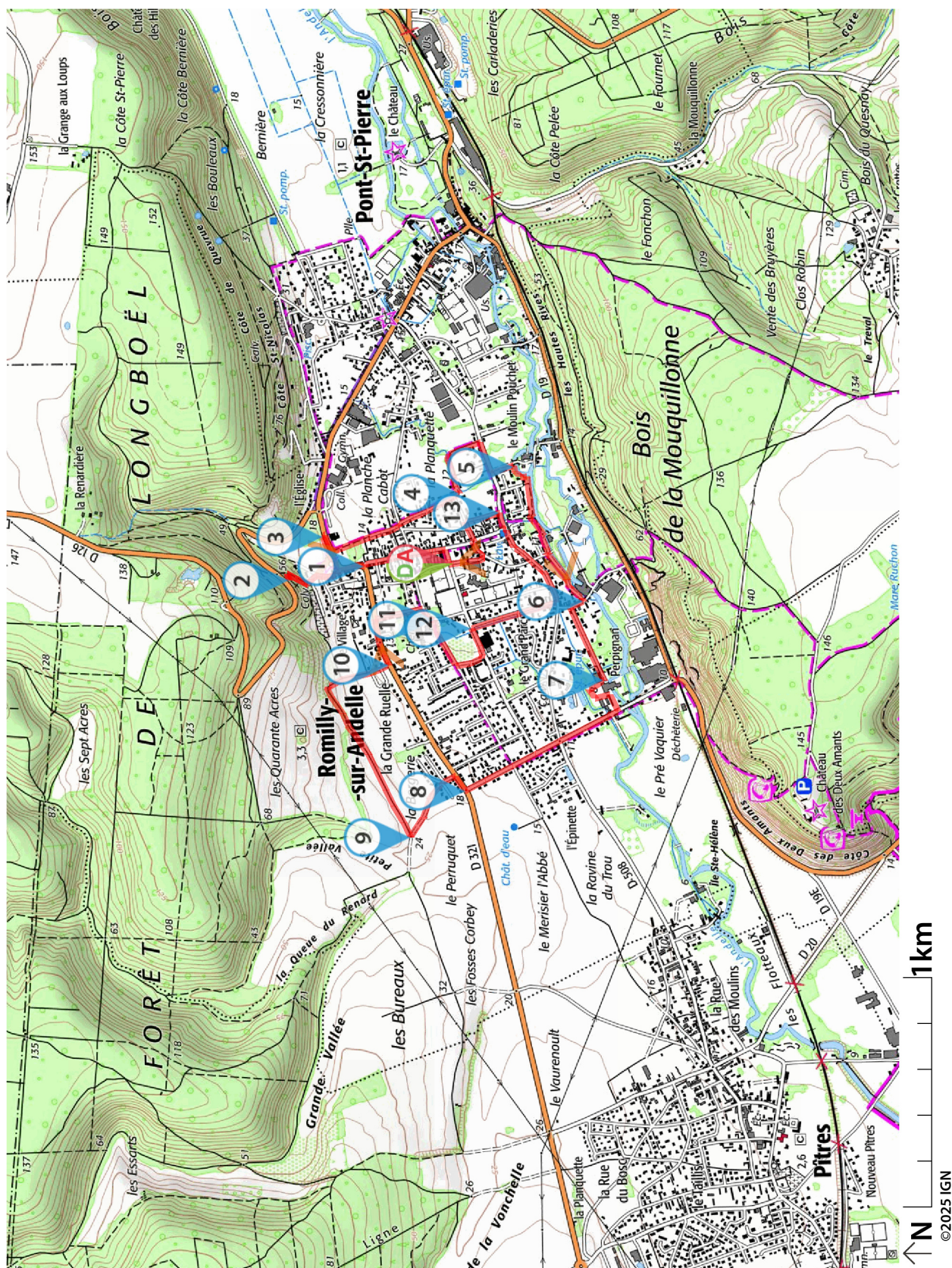
(13) Prendre à gauche, aller au bout de la rue et se diriger de nouveau à gauche. Traverser la Rue Saint-Georges pour continuer en face sur la Rue aux Ormes. S'engager ensuite dans la prochaine rue à droite, longer l'école maternelle et revenir au parking de la médiathèque (D/A).

Informations pratiques

Tout le long du parcours, des panneaux vous donnent des informations sur le patrimoine naturel, historique ou industriel de la commune.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-a-la-decouverte-du-patrimoine-romillois/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.